

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagnote	<b>Menschenrechte</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Internationale Beziehungen</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Barras, François  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Ehrensperger, Elisabeth  
Eperon, Lionel  
Frick, Karin  
Hirter, Hans  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Ehrensperger, Elisabeth; Eperon, Lionel; Frick, Karin; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Menschenrechte, Internationale Beziehungen, 1991 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Datenschutz und Statistik	1
Grundrechte	1
<b>Aussenpolitik</b>	2
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	3
Zwischenstaatliche Beziehungen	6
Gute Dienste	9
Entwicklungspolitik	9
Aussenwirtschaftspolitik	9
<b>Landesverteidigung</b>	10
Ausrüstung und Beschaffung	10
<b>Wirtschaft</b>	10
Wirtschaftspolitik	10
Wirtschaftsordnung	10
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	10
Medien	10
Neue Medien	10

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>PLO</b>	Palästinensische Befreiungsorganisation
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>BAKOM</b>	Bundesamt für Kommunikation
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>DEH</b>	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>UNPROFOR</b>	Schutztruppe der Vereinten Nationen
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion
<b>ROG</b>	Reporter ohne Grenzen

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>OFCOM</b>	Office fédéral de la communication
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DDA</b>	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>FORPRONU</b>	Force de protection des Nations unies
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>RSF</b>	Reporters Sans Frontières

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Datenschutz und Statistik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.11.1996  
HANS HIRTER

Im November veröffentlichte der Bundesrat seine Botschaft für die **Ratifizierung des Übereinkommens des Europarats** zum Schutz der Menschen bei der elektronischen Verarbeitung von personenbezogenen Daten. Das aus dem Jahre 1981 stammende Übereinkommen ist bereits von 17 Staaten ratifiziert worden und stellt eine Konkretisierung der Bestimmungen der Menschenrechtskonvention (EMRK) über den Datenschutz dar. Es verpflichtet die Staaten zum Erlass von Datenschutzbestimmungen und harmonisiert diese durch die Festlegung von Minimalstandards. Da die Schweiz die Anforderungen des Übereinkommens erfüllt, sind für die Ratifizierung keine neuen gesetzlichen Bestimmungen erforderlich.<sup>1</sup>

#### Grundrechte

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 23.11.1994  
HANS HIRTER

Gegen Jahresende beantragte die Regierung ferner die Genehmigung des **11. Protokolls zur EMRK** für die Schaffung eines vollamtlichen Gerichtshofs für Menschenrechte. Dieser soll die beiden bisherigen nichtständigen Organe (Kommission als Vorprüfstelle und Gerichtshof als definitiv urteilende Instanz) ablösen. Erhofft wird von der Reform eine Beschleunigung des Verfahrens, welche vor allem wegen der Zunahme der individuellen Beschwerdefälle und dem Beitritt ost- und mitteleuropäischer Staaten zur EMRK dringlich geworden ist.<sup>2</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 14.12.1994  
HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament die Ratifikation der **Protokolle 9 und 10 zur Europäischen Menschenrechtskonvention** (EMRK). Das erste gibt dem einzelnen Beschwerdeführer das Recht, persönlich seine Sache vor dem Gerichtshof zu vertreten. Das Protokoll 10 befasst sich mit den Entscheidungen des Ministerkomitees des Europarates bei Beschwerden, die nicht dem Gerichtshof vorgelegt worden sind. Für diese soll in Zukunft nicht mehr ein qualifiziertes Mehr von zwei Dritteln, sondern das einfache Mehr erforderlich sein. Beide Räte stimmten der Ratifizierung ohne Diskussion zu.<sup>3</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 20.01.1998  
HANS HIRTER

Die im Vorjahr eingeleitete Vernehmlassung über einen Beitritt der Schweiz zum internationalen **Übereinkommen zum Verbot und zur Verhütung des Völkermordes** (Genozid-Konvention) der UNO von 1948 ergab breite Zustimmung. Die SP und Amnesty International verlangten, dass bei der notwendigen Anpassung der Strafrechtsnormen der Begriff Genozid nicht nur ethnische, sondern auch soziale und politische Gruppen einschliessen soll.<sup>4</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.12.2005  
HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament die Genehmigung des **Protokolls Nr. 14 zur Europäischen Menschenrechtskonvention**. Dieser Zusatz, für den sich die Schweiz stark engagiert hatte, soll die Funktionsfähigkeit des Gerichtshofs, der sich einer grossen Beschwerdeflut gegenüber sieht, verbessern. Das Parlament stimmte dem Antrag oppositions- und diskussionslos zu.<sup>5</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 20.03.2009  
HANS HIRTER

Das Parlament hiess die Ratifizierung des Fakultativprotokolls zum **Übereinkommen der UNO gegen Folter und andere unmenschliche oder erniedrigende Behandlung** und die dazu gehörenden Ausführungsbestimmungen im Berichtsjahr gut. In der Differenzbereinigung setzte sich der Beschluss des Nationalrats, der neu zu schaffenden Kommission die Kompetenz zur Einrichtung eines ständigen Sekretariats zu erteilen, auch in der kleinen Kammer durch. In der Schlussabstimmung im Nationalrat votierte auch eine klare Mehrheit der ursprünglich opponierenden SVP-Fraktion für das UNO-Übereinkommen.<sup>6</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 15.03.2018  
KARIN FRICK

Zum dritten Mal seit 2008 nahm der UNO-Menschenrechtsrat im Herbst 2017 eine **allgemeine regelmässige Überprüfung** (Universal Periodic Review, UPR) **der Menschenrechtslage in der Schweiz** vor. Insgesamt richteten 111 UNO-Mitgliedstaaten 251 Empfehlungen zur Verbesserung des Menschenrechtsschutzes an die Schweiz. Viele davon betrafen die Umwandlung des Schweizerischen Kompetenzzentrums für Menschenrechte (SKMR) in eine unabhängige nationale Menschenrechtsinstitution. Überdies wurde der Schweiz ein verstärktes Engagement in den Bereichen Diskriminierung und Rassismus, Migration und Asyl sowie Geschlechtergleichstellung, Geschlechteridentität und sexuelle Orientierung nahegelegt. So wurde beispielsweise kritisiert, dass die Schweiz keine Strafbestimmungen gegen Diskriminierung aufgrund des Alters, der sexuellen Orientierung, der Geschlechtsidentität oder des Migrationsstatus kenne. Angesprochen wurde auch die Vereinbarkeit von Volksinitiativen und Völkerrecht sowie die Einhaltung der Menschenrechte durch multinationale Unternehmen.

Im Februar 2018 verabschiedete der Bundesrat die Schweizer Stellungnahme zu den Empfehlungen der UPR, von denen er 160 annahm und 91 ablehnte, wobei viele der angenommenen Empfehlungen bereits umgesetzt worden seien. Neben der bereits aufgegleisten Schaffung einer nationalen Menschenrechtsinstitution erklärte sich der Bundesrat etwa bereit, sich verstärkt gegen Rassismus und Diskriminierung einzusetzen, die Suizidprävention zu intensivieren und die Geschlechtergleichstellung, insbesondere bei den Löhnen, gezielter anzustreben. Demgegenüber lehnte er es unter anderem ab, Volksinitiativen systematisch auf ihre Vereinbarkeit mit den internationalen Menschenrechten zu prüfen. Die viereinhalb Jahre bis zur nächsten Überprüfung stünden nun «im Zeichen der Umsetzung der angenommenen Empfehlungen und der Fortführung des Dialogs mit allen involvierten Akteuren», gab der Bundesrat per Medienmitteilung bekannt. Der UNO-Menschenrechtsrat nahm den Bericht der Schweiz im März 2018 an.<sup>7</sup>

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 05.12.1994  
LIONEL EPERON

Déjà amorcée sous l'égide de René Felber, la **restructuration du Département fédéral des affaires étrangères** (DFAE) a reçu, en décembre, l'aval du gouvernement. Le renforcement du rôle du secrétaire d'Etat et la disparition de deux directions sur les cinq jusqu'alors en place sont les innovations les plus marquantes de cette réforme. Dès lors, la Direction politique, mais aussi celles du droit international public et de la coopération au développement sont directement placées sous les ordres du secrétaire d'Etat. La Direction administrative et du service extérieur est, quant à elle, supprimée, à l'instar de la Direction des organisations internationales (DOI) dont les activités seront désormais reprises par la Direction politique. La création de la Division politique des droits de l'homme et de la politique humanitaire constitue également une nouveauté, tout comme l'intégration de la coopération avec l'Europe de l'Est à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA). Au niveau de la structure de direction enfin, un secrétariat général s'occupera désormais de toutes les questions administratives et de la logistique. Une séparation nette est ainsi introduite entre le domaine politique, du ressort du secrétaire d'Etat, et le domaine administratif qui relèvera de la compétence du nouveau secrétaire général. Le chef du DFAE a déclaré que les réformes au sein de son département avaient été dictées par le souci de rendre plus claires et plus flexibles les structures du DFAE. L'entrée en vigueur de cette réorganisation a été fixée au 1er janvier 1995.<sup>8</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.07.2008  
ELIE BURGOS

Afin de lutter contre la traite des femmes, le Conseil fédéral a décidé de ratifier la **Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains**. Témoins et victimes de tels actes seront désormais protégés et ne pourront plus être renvoyés pendant l'enquête.<sup>9</sup>

## Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 12.09.1991  
ANDRÉ MACH

Durant le mois de septembre s'est tenue à Moscou la **conférence de la CSCE sur la "dimension humaine"**; à cette occasion, **l'adhésion des trois républiques baltes** a été approuvée à l'unanimité. Le document final, adopté à l'unanimité, contient avant tout un renforcement du mécanisme de contrôle du respect des droits de l'homme.<sup>10</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 28.11.1991  
ANDRÉ MACH

A partir de la fin du mois de novembre, le chef du DFAE a assumé pendant six mois la présidence du comité des ministres. Au début de son mandat, R. Felber a annoncé son intention de donner de nouvelles impulsions à l'organisation; il a fixé comme objectifs de **renforcer le rôle du Conseil de l'Europe** dans le processus d'intégration européenne, notamment en vue d'un rapprochement avec les pays d'Europe de l'Est, de rétablir les liens avec les Etats-Unis (une visite à Washington a déjà été prévue pour le début de l'année 92), et de réformer les statuts de l'organisation ainsi que les mécanismes de contrôle de la convention européenne des droits de l'homme. R. Felber a aussi exprimé son espoir que l'institutionnalisation de la CSCE ne se fasse pas au détriment du Conseil de l'Europe de telle sorte que le nombre déjà réduit de ses secteurs d'activités (droits de l'homme, culture, coopération politique et questions de société) ne soit pas encore concurrencé par les compétences de la CSCE.<sup>11</sup>

## Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 04.06.1991  
ANDRÉ MACH

Sur la demande des **Nations Unies**, le Conseil fédéral a mis à disposition de l'organisation cinq **experts en armes chimiques** qui ont été engagés en **Irak** en vue de régler le problème de l'élimination des armes de destruction massive irakiennes. D'autre part, W. Kälin, professeur de droit international à l'université de Berne, a été désigné par la commission des droits de l'homme de l'ONU comme rapporteur spécial sur le Koweït occupé. Son mandat fut d'examiner la situation des droits de l'homme au Koweït durant l'occupation irakienne.<sup>12</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.12.1992  
ANDRÉ MACH

Lors de la réunion de Stockholm, les membres de la **CSCE** ont décidé la création d'un **secrétariat général afin de renforcer l'efficacité de l'organisation**; d'autre part, ils ont prévu de coordonner leurs actions avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité. A cette occasion, le siège de la Cour de conciliation et d'arbitrage des conflits au sein de l'organisation a été attribué à la ville de Genève.<sup>13</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 02.09.1993  
AUTOR UNBEKANNT

A l'initiative du **CICR** et de la Suisse, une **Conférence internationale pour la protection des victimes de guerre a été organisée à Genève**. Face aux violations de plus en plus fréquentes du droit humanitaire lors de récents conflits, les initiateurs avaient pour objectif de rappeler l'existence du droit international humanitaire ratifié par plus 180 Etats et de sensibiliser les autorités politiques sur son application. Dans une déclaration finale, les participants à la conférence, originaires de près de 160 Etats, ont réaffirmé leur volonté de veiller au respect de ce droit lors de conflits armés et de se conformer aux obligations qui incombent aux Etats.  
(c.f. aussi: aide financière au Musée international de la Croix rouge pour les années 1994 à 1997)<sup>14</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.10.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Lors du **sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe** à Vienne, trois sujets principaux ont été débattus: la réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme, l'adoption d'une charte des minorités garantissant leur protection et la mise sur pied d'un plan d'action pour lutter contre le racisme et l'intolérance. Au terme de la réunion, une déclaration finale comportant différentes propositions sur les problèmes mentionnés ci-dessus a été approuvée.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 19.10.1994  
LIONEL EPERON

Répondant à une demande de l'ONU, le brigadier **Peter Arbenz** a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU). Par ce mandat d'une durée de six mois, l'ancien directeur de l'Office fédéral des réfugiés a été chargé d'analyser le comportement de la troupe, la logistique et la coopération avec les organisations humanitaires. De retour en Suisse, Peter Arbenz a tiré un bilan positif de l'action menée par les Casques bleus de la FORPRONU. De son côté, l'ancien conseiller fédéral **René Felber** a également été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés depuis la signature des accords de paix entre Israël et l'OLP.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 14.12.1994  
LIONEL EPERON

Le parlement a décidé d'autoriser le Conseil fédéral à ratifier les **Protocoles 9 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme** (CEDH). Le premier reconnaît le droit des requérants individuels de déférer à la Cour des affaires déclarées recevables par la Commission. Ce protocole marque ainsi un pas décisif dans le renforcement de la protection de l'individu, puisqu'il lui reconnaît un droit jusqu'ici réservé à la Commission et aux Etats contractants. Le second vise, quant à lui, à remplacer le principe de la majorité des deux tiers prévue à l'article 32 CEDH par la majorité simple afin de faciliter le traitement des requêtes par le Comité des ministres. (c.f. aussi: la ratification des Protocoles 9, 10 et 11)<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 30.12.1994  
LIONEL EPERON

Outre l'adhésion de la **Principauté d'Andorre** en tant que 33e membre du **Conseil de l'Europe**, l'année 1994 a principalement été marquée par les suites du Sommet de Vienne et par l'accomplissement d'importants progrès dans les trois activités prioritaires qui y ont été déterminées. En matière de réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme, un protocole d'amendement prévoyant la création d'une Cour unique et permanente a été signé par la quasi-totalité des pays membres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse. En ce qui concerne la protection des minorités nationales, le comité institué pour exécuter ce mandat a élaboré une Convention-cadre qui a été adoptée en novembre et qui sera ouverte à la signature le 1er février 1995. Cette convention, pour laquelle la Suisse s'est très activement engagée, constitue le premier instrument juridique international contraignant consacré exclusivement à la protection des minorités nationales. Quant à la lutte contre la xénophobie et l'intolérance, les travaux engagés dans ce domaine ont conduit à la création, à Strasbourg, d'une Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Par ailleurs, le Conseil fédéral a ratifié, en mars, les deux Protocoles à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.<sup>18</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 26.03.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Comité européen pour la **prévention de la torture** et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, basant son action sur la Convention du même nom, avait effectué une visite (du 5 au 15 février 2001), entre autres, dans des pénitenciers, des locaux de détention de la police ou encore un centre de détention aux fins d'expulsion. Bien que globalement satisfait, il avait estimé dans son rapport que certaines pratiques policières étaient inacceptables. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné que certaines recommandations avaient déjà été suivies, par exemple en matière d'opérations d'éloignement d'étrangers par la voie aérienne. Il a ajouté que la procédure de consultation en cours concernant le Code de procédure pénal allait permettre d'autres adaptations allant dans la bonne direction.<sup>19</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 31.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Les objectifs de la Suisse aux Nations Unies** ont été définis au printemps déjà. Le gouvernement s'est fixé notamment comme objectifs de s'engager pour le respect du droit humanitaire, pour l'amélioration du régime des sanctions, pour l'interdiction des armes de destruction massive et pour le développement des moyens civils de promotion de la paix.<sup>20</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le suisse **Walter Kälin a été élu au Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Le professeur bernois, spécialiste du droit des réfugiés, était le premier suisse à postuler pour une telle place. Il a été nommé un jour avant l'entrée officielle de la Suisse à l'ONU. Cet organisme est l'organe de contrôle de l'application par les Etats parties du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il se compose de 18 membres.<sup>21</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.06.2004  
ELIE BURGOS

L'ambassadeur de Suisse auprès de l'ONU a signé au mois de juin le **Protocole facultatif de l'ONU contre la torture**, dont la Suisse est à l'origine avec le Costa Rica. Le texte prévoit que des experts indépendants puissent procéder à titre préventif à des visites régulières dans les lieux de détention des pays signataires.<sup>22</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.05.2006  
ELIE BURGOS

L'idée suisse de créer un **Conseil des droits de l'homme** s'est concrétisée en début d'année, avec la création de cet organe onusien, permanent et restreint, qui siégera à Genève et qui remplacera la très contestée Commission des droits de l'homme. La Suisse, qui a porté sa candidature, a été élue membre du nouvel organe au mois de mai.<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 11.05.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La **présidence helvétique** du Conseil de l'Europe a pris fin. Micheline Calmy-Rey en a tiré un bilan très positif au vu de la ratification par la Russie du protocole visant une **réforme de la Cour européenne des droits de l'homme**. En effet, la Suisse avait fait de cette réforme l'ambition majeure de sa présidence. La Russie est l'un des pays les plus sanctionnés et demeurait jusqu'alors le seul membre à la bloquer. Une conférence a été organisée par le DFAE à Interlaken afin de permettre la mise en place d'un plan d'actions et d'un calendrier des réformes.<sup>24</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Suisse a retrouvé son siège au **Conseil des droits de l'homme** après une année passée en tant qu'observateur. Le chef de la mission suisse auprès de l'ONU, Dante Martelli, a alors estimé que tous les pays reconnaissent l'impact positif de la Suisse au sein du Conseil. Le Conseil réfléchit à une révision de son propre fonctionnement quatre ans après sa mise en place.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Helen Keller a été réélue pour quatre ans au **Comité des droits de l'homme** des Nations Unies avec 131 voix sur 192. Le comité se compose de 18 personnes et combat de manière générale les discriminations de toutes sortes, plus spécifiquement celles à l'encontre des femmes.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 29.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Ende September wurde eine von der Schweiz zusammen mit Argentinien und Marokko ausgearbeitete Resolution im **UNO-Menschenrechtsrat** in gegenseitigem Einvernehmen verabschiedet. Durch diesen Entscheid wurde die Position eines neuen Sonderberichterstatters geschaffen, welcher die UNO-Mitgliedsstaaten in Situationen beraten und unterstützen kann, in welchen die Menschenrechte oder das humanitäre Völkerrecht grob verletzt werden.<sup>27</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 11.10.2011  
ANITA KÄPPELI

Die 2010 in Spanien gegründete Kommission gegen die Todesstrafe (ICDP), welcher bis heute vierzehn Staaten beigetreten sind, verschob ihre Niederlassung im Berichtsjahr nach **Genf**. Das Ziel der Kommission ist die Durchsetzung eines weltweiten Moratoriums für die Todesstrafe ab 2015.<sup>28</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 18.01.2012  
EMILIA PASQUIER

Professeur de droit public et droit public international à l'université de Berne, Walter Kälin a été élu au **Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Il succède ainsi à Helen Keller, professeure suisse de droit international public à l'Université de Zurich.<sup>29</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.09.2012  
EMILIA PASQUIER

Toujours concernant les violences de la crise politique syrienne, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a fermement condamné les violations des droits de l'homme en Syrie. Il a également renforcé sa commission en nommant deux commissaires supplémentaires, dont la Suisse **Carla Del Ponte**.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

Les **sanctions contre le terrorisme** ont fait l'objet d'une initiative au Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse et 10 autres Etats ont proposé au Conseil de sécurité de renforcer la protection des droits de l'homme dans le cadre des sanctions imposées contre Al-Qaida. Selon les initiateurs, la mise en œuvre d'une meilleure protection des droits de l'homme passe par un renforcement du rôle du Bureau du médiateur auquel s'adressent les personnes touchées par les sanctions.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, la Suisse a pris la présidence des « **Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme** » (Voluntary Principles on Security and Human Rights). Cette initiative vise à encourager les entreprises actives dans les milieux miniers, pétroliers et gaziers à s'engager pour un meilleur respect des droits de l'homme et pour la prévention des conflits dans les pays avec lesquels elles collaborent.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, le Conseil national a accepté la modification de la **loi fédérale relative à la coopération avec les tribunaux internationaux** chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire. La loi fédérale ancrant le principe de coopération entre la Suisse et les tribunaux ad-hoc arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil fédéral a proposé de la proroger jusqu'en 2023. Le Conseil national a accepté cette modification par 151 voix contre 8 et 6 abstentions. Au vote final, les parlementaires ont accepté l'objet par 39 voix et 3 abstentions au Conseil des Etats et par 187 voix contre 2 au Conseil national.<sup>33</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 27.09.2013  
EMILIA PASQUIER

La candidature de l'ancien conseiller national **Jean Ziegler (ps, GE) au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme** a suscité de vives critiques notamment de la part de l'ONG UN Watch. Cette dernière a condamné les liens du professeur Ziegler avec certaines personnalités politiques controversées, tels Mouammar Kadhafi, Fidel Castro ou Hugo Chavez. Jean Ziegler s'est défendu en accusant UN Watch d'être un pantin de la droite israélienne. Officiellement parrainée par la Suisse, la candidature de Jean Ziegler a également alimenté les débats politiques au parlement. En effet, par 12 voix contre 10 et 2 abstentions, la CPE-CN a qualifié le parrainage suisse d'« inadéquat », sans pour autant exiger son retrait. La polémique n'a pas empêché la nomination de Jean Ziegler au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU par les membres dudit Conseil (33 voix contre 12 et 2 nuls).<sup>34</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 27.02.1991  
ANDRÉ MACH

Suite à l'**intervention des troupes soviétiques dans les républiques baltes**, le **DFAE** a exprimé ses **vives inquiétudes** sur la tournure prise par les événements auprès des représentants soviétiques en Suisse et a annoncé que l'utilisation de la violence par les troupes soviétiques auraient des conséquences négatives sur les relations diplomatiques entre la Suisse et l'URSS. Il a ensuite demandé de plus amples informations aux autorités soviétiques, comme le prévoit le premier stade du mécanisme d'intervention des accords de la CSCE. Dans leur réponse, celles-ci ont indiqué leur intention de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Plusieurs parlementaires ont condamné ouvertement l'intervention des troupes dans les pays baltes en signalant qu'elle était contraire à la charte de la CSCE que l'URSS venait pourtant de signer; ils se sont aussi demandés si l'aide suisse à l'URSS ne devrait pas être remise en question. Bien que le Conseil fédéral ait affirmé en janvier qu'une reconnaissance de la Lituanie était prématurée, la question a tout de même été discutée au sein du DFAE.<sup>35</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 30.01.1992

ANDRÉ MACH

**La visite en Suisse du premier ministre chinois Li Peng**, considéré comme un des principaux responsables de la répression des manifestations étudiantes sur la place Tien-an-Men en 1989, a suscité de vives protestations de la part des milieux politiques, ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme. Cette visite a en outre été marquée par un incident diplomatique; après que la délégation chinoise a fait savoir son refus de s'entretenir avec le chef du DFJP sur la question des droits de l'homme en Chine et la situation au Tibet, A. Koller a décidé de ne pas participer aux réunions officielles entre les délégations suisse et chinoise. Au cours des entretiens avec le dirigeant chinois, les conseillers fédéraux, J.P. Delamuraz et R. Felber, ont tout de même abordé le problème des droits de l'homme, ainsi que les relations économiques entre les deux pays et la situation internationale.<sup>36</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.07.1992

ANDRÉ MACH

**Le chef du DFEP, accompagné d'une importante délégation des milieux économiques suisses, a effectué un séjour d'une semaine en Chine**; il s'agissait de la première visite officielle d'un conseiller fédéral en Chine depuis la répression de la place Tien-an-Men en 1989. La présence des représentants des milieux économiques s'explique par l'important potentiel de commandes que représente le marché chinois pour les exportations helvétiques. L'amélioration des échanges économiques entre les deux pays, qui ont déjà fortement progressé ces dernières années, a été au centre des entretiens avec les dirigeants chinois. Un accord sur la propriété intellectuelle, prévoyant une meilleure protection des inventions suisses, a été conclu; en échange, les représentants helvétiques se sont engagés à soutenir la tentative de la Chine de réintégrer le GATT. La question des droits de l'homme a également été évoquée par J.P. Delamuraz.<sup>37</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 17.01.1994

LIONEL EPERON

A l'occasion du **Sommet Clinton-Assad** à Genève sur l'entrée de la Syrie dans le processus de paix au Proche-Orient, le président de la Confédération Otto Stich s'est entretenu avec les deux chefs d'Etat. Il a notamment été question d'une éventuelle entrée de la Suisse au sein du "Partenariat pour la paix" et des problèmes des droits de l'homme au Proche-Orient.<sup>38</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 27.01.1994

LIONEL EPERON

Le **président du parlement chinois Qiao Shi** a effectué une **visite de quatre jours en Suisse** durant laquelle il a rencontré le président de la Confédération Otto Stich, le chef de la diplomatie helvétique et la présidente du Conseil national Gret Haller. Les entretiens ont principalement porté sur les droits de l'homme en Chine et au Tibet, les échanges économiques entre les deux pays, la réintégration de la Chine au sein du GATT ainsi que sur l'ouverture à Shanghai d'un consulat général suisse.<sup>39</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 02.08.1994

LIONEL EPERON

Premier conseiller fédéral à effectuer une visite officielle au Pérou, Arnold Koller s'est entretenu avec le président péruvien **Alberto Fujimori** de questions économiques, des droits de l'homme et de la lutte contre le trafic de drogue. Il s'est ensuite rendu en Equateur où il a débattu notamment de la protection des minorités ethniques avec le président équatorien **Sixto Duran**.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 21.10.1994

LIONEL EPERON

Le premier ministre de Singapour, **Goh Chok Tong**, et le ministre des affaires étrangères vietnamien, **Nguyen Manh Cam**, se sont rendus en Suisse où ils se sont entretenus avec les conseillers fédéraux Flavio Cotti et Jean-Pascal Delamuraz des relations économiques entre leurs pays et la Suisse. Les droits de l'homme et l'aide suisse pour le développement au Vietnam ont également été débattus entre Flavio Cotti et son homologue vietnamien.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 22.03.2000

FRANÇOIS BARRAS

A la tribune de la 56e session de la Commission des droits de l'homme réunie à Genève, **Joseph Deiss a montré du doigt la politique chinoise en matière des droits fondamentaux** qui, selon ses mots, n'ont pas évolué favorablement. Il a principalement fustigé l'attitude de la Chine envers les minorités et les groupes religieux à l'exemple des Tibétains, sans pour autant se prononcer sur un éventuel parrainage helvétique du projet de résolution américain critiquant Pékin.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral s'est aligné sur les **sanctions sévères prises par l'UE et le Conseil de sécurité de l'ONU** à l'encontre de la Birmanie. Destinées à protester contre les violations systématiques des droits de l'homme dans ce pays, elles auront pour effet, notamment, de geler les comptes bancaires détenus en Suisse par les membres du régime militaire birman.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

L'ambassadeur américain a été convoqué par les autorités suisses. La position helvétique, similaire à celle de l'UE, concernant les **prisonniers talibans et ceux du réseau terroriste international Al-Qaida détenus sur la base américaine de Guantanamo**, lui a été exposée. L'importance accordée à l'application du droit humanitaire à ces détenus a été soulignée.<sup>44</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.10.2012  
EMILIA PASQUIER

L'essor économique de la Mongolie, ainsi que l'engagement de la direction du développement et de la coopération ont été les principaux thèmes abordés lors de la visite du **chef de la diplomatie mongole Luvsanvandan Bold**. La Suisse a également exprimé des encouragements pour l'abolition de la peine de mort saluant la ratification du Deuxième protocole additionnel relatif au Pacte international des droits civils et politiques par la Mongolie.<sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a ensuite appelé les acteurs du conflit syrien à **respecter le droit international**, afin d'éviter de nouvelles dégradations de la situation humanitaire en Syrie. Le DFAE a rappelé les trois axes de l'engagement de la Suisse en Syrie: la volonté de trouver une solution politique, la lutte contre l'impunité et enfin le soutien humanitaire à la Syrie.<sup>46</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.07.2013  
EMILIA PASQUIER

Le voyage en Chine du ministre de la défense, Ueli Maurer, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias nationaux. En effet, lors d'un passage à la radio alémanique, le conseiller fédéral a déclaré qu'il souhaitait tourner la page sur les **événements de la place Tian'anmen**, où l'armée chinoise avait réprimé l'opposition dans un bain de sang en 1989. Entre indignation et dédramatisation, les réactions aux propos du conseiller n'ont pas manqué. Le ministre, lui, s'est défendu en expliquant que ses propos avaient été surinterprétés.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.11.2013  
EMILIA PASQUIER

Le **ministre roumain des affaires étrangères Titus Corlăţean** s'est rendu à Berne durant le mois de novembre afin de rencontrer son homologue suisse. Les deux hommes se sont notamment entretenus sur leur collaboration contre le crime et la traite des êtres humains.<sup>48</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.02.2015  
CAROLINE HULLIGER

Fin février, le **secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères, Yves Rossier**, s'est rendu **en Afrique du Sud et au Burundi**. Il a d'abord rencontré le vice-ministre des affaires étrangères sud-africain Luwellyn Landers à Pretoria pour une consultation politique portant sur plusieurs thèmes, notamment la paix et la sécurité ainsi que la coopération économique et la formation professionnelle. Les deux hommes ont également lancé un sous-comité visant à mener des discussions sur les droits de l'homme, l'Etat de droit, le soutien de la démocratie et le respect de la diversité.

Au Burundi, Yves Rossier a été accueilli par Laurent Kavakure, ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Il a, par ailleurs, aussi eu l'occasion de rencontrer le président burundais Pierre Nkurunziza. Lors des entretiens, il a surtout été question de l'approfondissement du dialogue politique entre les deux pays, ainsi que des élections présidentielle prévues en juin 2015. En effet, l'organisation des élections est soutenue par la Suisse via un fonds des Nations unies.<sup>49</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.03.2015  
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Sri Lanka, **Didier Burkhalter** a mené des entretiens politiques **en Indonésie**. A Jakarta, il a rencontré le président indonésien, Joko Widodo, et la ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, avec lesquels il a abordé la sécurité ainsi que l'intensification de la collaboration bilatérale, notamment en ce qui concerne les relations économiques entre les deux pays. Le conseiller fédéral a fait savoir que la Suisse était très intéressée à ce que l'Indonésie conclue un accord de partenariat économique avec l'AELE. Dans un tout autre registre, le chef du DFAE a également fait part de son inquiétude face à la reprise des exécutions en Indonésie en soulignant que la peine de mort allait à l'encontre des droits de l'homme et que son abolition était une grande priorité pour la Suisse.<sup>50</sup>

### Gute Dienste

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 06.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Dans un contexte tendu, **Joseph Deiss a effectué une visite en Israël et dans les territoires palestiniens**. A Tel-Aviv et à Gaza, où le conseiller fédéral a rencontré Yasser Arafat, le responsable des affaires étrangères a abordé la question des droits de l'homme et l'éventualité d'une conférence sur la Quatrième Convention de Genève, dont le texte, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception d'Israël, aurait dû régler les agissements de l'Etat hébreu dans les territoires palestiniens. Sans l'agrément d'Israël, ni celui des Etats-Unis, cette conférence a eu lieu à Genève en fin d'année. La déclaration finale qui est sortie rappelle que la Quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle appelle toutes les parties en conflit à respecter les clauses et les garanties humanitaires de la Convention.<sup>51</sup>

### Entwicklungspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.10.1994  
LIONEL EPERON

La **tragédie du Rwanda** a fortement ébranlé les milieux de l'aide suisse au développement et a suscité de nombreuses interrogations quant au soutien substantiel accordé à ce pays par la Confédération. Ces dernières années en effet, des dizaines de millions de francs y ont été investis par la Suisse. Devant l'ampleur du drame, la coopération suisse au Rwanda a été interrompue et convertie en aide humanitaire. CHF 200'000 ont notamment été octroyés par la Confédération à l'association Reporters sans frontières (RSF) pour l'exploitation d'une radio humanitaire (Radio-Hirondelle). La reprise de la coopération suisse au Rwanda a été soumise à la réalisation de progrès durables en matière de réconciliation nationale, de respect des droits de l'homme et de mise sur pied d'un Etat de droit.<sup>52</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 21.11.1991  
ANDRÉ MACH

Après l'éclatement de la guerre du Golfe, le **Conseil fédéral a interdit**, comme il l'avait déjà fait pour les autres pays de la région, **l'exportation de matériel de guerre vers la Turquie**. Cela n'a pas manqué de susciter les critiques de la part du ministère turc des affaires étrangères. Par contre, les entreprises suisses ont été autorisées à continuer à livrer du matériel militaire aux pays engagés dans la guerre mais extérieurs à la région du Golfe, comme la France ou les Etats-Unis, à condition que ceux-ci garantissent qu'ils n'utiliseront pas ces armes dans le conflit.

L'interdiction d'exportation de matériel de guerre vers la Turquie a été levée au mois de juin par le Conseil fédéral; mais face aux opérations menées par l'armée turque contre les combattants kurdes à la frontière de l'Irak, les autorités fédérales ont décidé de bloquer toutes les exportations d'armes jusqu'à ce qu'il soit procédé à une clarification du droit international. Après l'adoption de cette mesure, les autorités turques n'ont pas caché leur intention de renoncer aux commandes d'armes suisses et de s'adresser à d'autres fournisseurs au cas où l'embargo se prolongerait.<sup>53</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 14.12.1993  
AUTOR UNBEKANTT

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision de la loi sur le **matériel de guerre**. Celui-ci constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire du parti socialiste pour l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre; il a également pour but de répondre aux insuffisances de la loi de 1972. Plus restrictif que celle-ci, le texte du Conseil fédéral prévoit d'élargir la notion de matériel de guerre, de revoir les critères pour l'octroi d'une **autorisation d'exportation**, d'assujettir à la loi toutes les opérations de courtage effectuées à partir de la Suisse et de contrôler plus sévèrement le transfert de technologies. En ce qui concerne la définition des pays où les exportations seront interdites ou autorisées, le Conseil fédéral envisage une modification importante; il a ainsi proposé de remplacer les critères juridiques par une évaluation plus politique du problème, à savoir la prise en compte des principes de la politique étrangère (respect des droits de l'homme et maintien de la paix dans une région donnée notamment) et des intérêts de la Suisse.<sup>54</sup>

## Landesverteidigung

### Ausrüstung und Beschaffung

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 31.05.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a autorisé en début d'année, et contre la volonté de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, l'exportation de 100 mitrailleuses avec leur munition à destination de l'**Arabie Saoudite**, et cela malgré une situation des droits de l'homme jugée «pas idéale».<sup>55</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Wirtschaftsordnung

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 24.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange entre** les États de l'AELE, dont fait partie **la Suisse, et le Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière.<sup>56</sup>

## Bildung, Kultur und Medien

### Medien

### Neue Medien

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.12.2003  
ELISABETH EHRENSPERGER

Das Berichtsjahr stand ganz im Zeichen des **Weltgipfels zur Informationsgesellschaft**, der im Dezember in Genf stattfand und grosse Erwartungen hinsichtlich einer Abschaffung des globalen Ungleichgewichts im Bereich der Informations- und Kommunikationstechnologie (ICT) schürte. Während den Vorbereitungen schlug dem Genfer Gipfel wie schon anderen internationalen Gipfeltreffen die öffentliche Skepsis gegenüber seiner realpolitischen Wirksamkeit entgegen. Seitens von Entwicklungs- und Menschenrechtsorganisationen sowie Berufsverbänden aus dem Medienbereich wurden Befürchtungen laut, der Weltgipfel werde kaum einen Schritt zur Überwindung des **globalen digitalen Grabens**, als vielmehr einen Rückfall hinter bestehende UN-Grundsätze bedeuten. Unter anderem wurde der ausstehende Verweis auf die Meinungsäusserungs- und Informationsfreiheit, die Unterordnung der **Menschenrechte** unter nationale Gesetzgebungen, die dominante Ausrichtung auf reine Marktmechanismen und die fehlende Anerkennung **unabhängiger Medien** beanstandet.

Am 10. Dezember wurde der Gipfel offiziell von Bundespräsident Pascal Couchepin eröffnet. Die Formulierung konkreter Aktionsprogramme, die über die Beschreibung des Status quo hinausgegangen wären, blieb weitgehend aus. Dennoch konnten im Hinblick auf die Verabschiedung der Schlusstexte tragfähige Kompromisse erwirkt werden, was vor allem der Schweizer Verhandlungsleitung unter Marc Furrer, Direktor des Bakom, zugute gehalten wurde. Die Achtung der Menschenrechte, der Meinungsäusserungs- und Informationsfreiheit sowie der Pressefreiheit fand Eingang in die gemeinsame Erklärung; mit der Ausarbeitung von Vorschlägen betreffend die Finanzierung der Stärkung von Medien in Entwicklungsländern und der Regulierung des Internets wurde eine UN-Arbeitsgruppe mit Vertretern der Zivilgesellschaft und der Privatwirtschaft zuhanden des Weltinformationsgipfels 2005 in Tunis beauftragt. Als eigentlicher Erfolg konnte auch der von der DEZA sowie dem Netzwerk „Global Knowledge Partnership“ organisierte und parallel zum abgeschirmten Gipfel stattfindende öffentliche Marktplatz verbucht werden. Nicht zuletzt auf das Drängen des Leiters der Schweizerischen Direktion für Zusammenarbeit DEZA, Walter Fust, war diese so genannte „**ICT for Development Platform**“ zustande gekommen und bot 250 Ausstellern aus 75 Ländern die Möglichkeit, an ihren Ständen konkrete Lösung aufzuzeigen, wie ICT zur Armutverringerung und zur Entwicklung eingesetzt werden könnten. Auffallend klar wurde, dass das hohe Gefälle zwischen Industrie- und Drittweltländern auch im Kommunikations- und Informationssektor eine Frage der Ressourcenverteilung ist, und dass im weitem die Hoffnungen im Kampf gegen die Armut vorwiegend in das Internet und nicht in Mobilfunk oder Radio gesetzt werden.<sup>57</sup>

1) BBl, 1997, I, S. 717 ff.

2) BBl, 1995, I, S. 999 ff.; NZZ, 14.12.94.10

3) AB NR, 1994, S. 2326 ff.; AB SR, 1994, S. 1028 f.; BBl, 1994, II, S. 409 ff.

4) NZZ, 20.1.98.

5) BBl, 2005, S. 2119 ff.; AB NR, 2005, S. 1481 f. und 2001; AB SR, 2005, S. 1151 und 1222; BBl, 2005, S. 7483.

6) AB SR, 2009, S. 96 f. und 280; AB NR, 2009, S. 594; BBl, 2009, S. 2109 ff.

7) Draft Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Switzerland; Medienmitteilung BR vom 21.2.18;

Medienmitteilung EDA vom 23.3.18; Medienmitteilung EDA vom 9.11.17; Report of the Working Group on the Universal

Periodic Review: Switzerland (Addendum); NZZ, 10.11.17; WW, 8.3.18

8) 24 Heures, 26.11.94; NZZ, 29.11.94; presse du 3.12.94; NQ, 5.12.94.

9) TG, 22.7.08.

10) Presse du 11.9. et 12.9.91; NZZ, 5.10.91; TW, 8.10.91.

11) JdG, 25.11.91; NZZ, 28.11.91.

12) Presse du 4.6.91.

13) Presse du 15.12. et 16.12.92.

14) JdG, 19.6.93; NQ, 22.6.93; NZZ, 6.7.93; TA, 26.8.93; presse des 31.8. 1.9 et 2.9.93.; La Suisse et le monde, 1993, no 3, p. 10 ss.

15) BO CN, 1993, p. 1979 s.; BO CN, 1993, p. 2047 s.; Presse des 2.10, 8.10, 9.10 et 11.10.93; NZZ, 6.11.93.

16) Presse des 24.3, 15.10 (Arbenz) et 19.10.94 (Felber).

17) BO CE, 1994, p. 1028 s.; BO CN, 1994, p. 2326 ss.; FF, II, 1994, p. 401 ss.

18) Rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1994

19) Communiqué de presse de l'Office fédéral de la justice du 25.3.02 et Lib., 26.3.02.

20) Presse du 30.5.02; Lib., 31.5.02.

21) Bund, 7.9.02; communiqué de presse du DFAE du 9.9.02; NZZ, 16.9.02.

22) 24h, 26.6.04.

23) Presse du 16.3.06; LT, 5.4.06; presse du 10.5.06.

24) LT, 15.1, 20.2 et 8.5.10; NZZ, 11.5.10.

25) TG, 21.6.10.

26) NZZ, 3.9.10.

27) Medienmitteilung EDA vom 29.9.11.

28) NZZ, 11.10.11.

29) Communiqué du DFAE du 18.1.12.

30) Communiqué du DFAE du 28.9.12.

31) Communiqué du DFAE du 15.11.12.

32) Communiqué du DFAE du 14.3.13.

33) FF, 2013, p. 2393s.; BO CE, 2013, p. 366; BO CN, 2013, p. 281s., 537.

34) LT, 14.8.13; Lib, 21.8.13; LT, 27.9.13.

35) NZZ, 14.1.91; presse du 29.1.91; NZZ et JdG, 27.2.91 (réponse soviétique).

36) Presse des 29.1. et 30.1.92.

37) Presse des 3.7., 9.7., 10.7. et 11.7.92.

38) Presse du 17.1.94.

39) Presse des 24.1, 25.1 et 26.1.94; NZZ, 27.1.94.

40) NZZ, 20.7.94; TA, 2.8.94.

41) NZZ, 21.10.94.

42) TG, 22.3.00

43) LT, 3.10.00

44) LT, 23.1.02.

45) Communiqué du DFAE du 25.10.12.

46) Communiqué du DFAE du 15.11.12.

47) TG, 20.7.13.

48) Communiqué du DFAE du 7.11.13.

49) Communiqué du DFAE du 27.02.2015

50) Communiqué du DFAE du 16.03.2015

51) LT, 23.3 et 6.12.01.41

52) JdG, 14.4 et 27.7.94; NQ, 20.4, 22.4, 3.10 et 15.11.94; 24 Heures, 21.6.94; presse des 18.5 et 1.10.94.

53) Presse du 18.1. (interdiction d'exporter du matériel de guerre), 21.1. (critiques de la Turquie) et 28.6.91 (levée de l'interdiction); TA, 10.8.91; Suisse, 21.11.91.

54) Presse des 2.8. 12.11 et 14.12.93.

55) TA, 31.5.07.

56) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19

57) Presse vom 10.12.03.; TA, 12.12.03; Bund, 13.12.03.; Presse vom 12.2., 9.8., 16.9., 15.11. und 4.12.03; NZZ, 14.3. und 21.11.03; TA, 4.12.03.; Presse vom 5.12., 6.12., 8.12.03.; Presse vom 9.10. sowie vom 10.-13.12.03; NZZ, 13.12.03. ; TA, 25.11.03; NZZ, 28.11.03; Presse vom 8.12.03.